AR Prefecture
024-244000552-20240305-2024_1_10-DE
Reçu le 08/03/2024

Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTE DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 05 mars 2024

2024-1-10

Département de la DORDOGNE

Arrondissement de NONTRON

Lieu de réunion du Conseil : Nanthiat

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse : 22/02/2024

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 36
Pouvoirs : 1

Président : Michel AUGEIX

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON COURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne, DESGRAUPES Maryline (suppléante de P. Démarthon)

Messieurs : AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUSSUTOUR, Bernard, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard

Excusés et procurations : MAGNE Muriel (a donné procuration à P. Gimenez), DEMARTHON Patrick (remplacé par sa suppléante M. Desgraupes)

M. Bernard VAURIAC est désigné secrétaire de séance.

Modification des tableaux postérieurs au 1er avril 2024

Le conseil ayant statué sur les avancements de grade intervenants dans le courant de l'année 2024 et les tableaux ayant été enregistrés, il convient de modifier ces précédents tableaux en prenant en compte les modifications déjà validées par le conseil communautaire en date du 14 décembre 2023 :

- Avancement de grade au 1er septembre 2024
- Avancement de grade au 1er novembre 2024

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***MODIFIE les précédents tableaux en prenant en compte les modifications déjà validées par le Conseil Communautaire du 14/12/2023 pour les avancements de grade au 01/09 et 01/11/2024.***

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX

Fait à Thiviers, le 06 mars 2024
Le Président,

Michel AUGEIX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication